

# Comité d'Accompagnement de FLAUREA CHEMICALS et HÖGANÄS BELGIUM

## PROCES VERBAL DEFINITIF

REUNION DU 27 AVRIL 2021

VDE

### Présents:

#### **Pour le groupe de l'entreprise:**

Monsieur Benoît GOBEAUX, HÖGANÄS BELGIUM Quality Control and Environment Manager - ATH

Monsieur Vincent RASNEUR, HÖGANÄS BELGIUM Directeur Général - ATH

Monsieur Yves ANDRE, FLAUREA CHEMICALS Directeur - ATH

Monsieur Patrick KICQ, FLAUREA CHEMICALS Conseiller en prévention - ATH

#### **Pour le groupe des riverains:**

#### **Pour le groupe des administrations:**

Monsieur Ronny BALCAEN, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Echevin de la transition écologique - ATH

Madame Véronique DESMET, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Service Environnement - ATH

Madame Anne-Sophie PYPE, PROVINCE DE HAINAUT Bureau de Sécurité - MONS

Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut

#### **Excusés:**

Monsieur Serge COUPE, - ATH

Monsieur Bernard VERHAEGHE, - ATH

Monsieur Philippe DELEHOZEE, - ATH

Monsieur Marc RENARD, - ATH

Madame Anne DELHOVREN, HÖGANÄS BELGIUM Qualité - ATH

Monsieur Samuel ANCION, SPW- RAM Inspecteur RAM - SPW - JAMBES

Monsieur Bruno LEFEBVRE, VILLE D'ATH Bourgmestre - ATH

Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A. - S.P.W Attaché qualifié - MONS

**Premier point:**

**Accueil – présences, fonctionnement, calendrier des réunions, approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le président ouvre la séance en visioconférence et indique qu'en raison de la situation actuelle les réunions en présentiel ont été annulées.

Cependant face à cette situation inédite, il est important de conserver la bonne communication entre les différents partenaires.

Après un rapide tour de table et la vérification du bon fonctionnement pour tous, de l'audio et de la vidéo, de la visioconférence, il remercie l'ensemble des membres pour leur souplesse et leur compréhension.

Il mentionne les personnes excusées et ou retenues par d'autres obligations.

Il relève que cette solution ne semble pas convenir à la totalité des membres du comité et particulièrement au groupe des riverains non représenté ce jour.

Il indique que Messieurs VERHAEGHE et COUPE ont signalé qu'ils ne disposaient pas du matériel ad hoc pour assister à la réunion et ne peuvent donc être présents.

Il attire l'attention aussi sur le courriel de Monsieur RENARD qui a clairement indiqué : ne pas être personnellement très chaud pour une vidéoconférence à 17 ou 18 "

Compte tenu des circonstances et au vu de ce qui précède, le président indique que cette réunion virtuelle est exceptionnelle et que les prochaines réunions s'effectueront préférentiellement en présentiel bien évidemment sous réserve de l'évolution positive de la situation sanitaire.

En ce qui concerne les locaux, compte tenu des règles Covid en place dans les deux entreprises et la taille des locaux, sur proposition de la Ville si les conditions le permettent la prochaine réunion se déroulera dans la grande salle du grenier 20 du château Burbant.

Pour rappel le calendrier 2021 des prochaines réunions du comité d'accompagnement est le suivant: **mardi 12 octobre 2021 à 18h00 salle du grenier 20 du château Burbant, Rue du Gouvernement à 7800 ATH** – sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Pour mémoire, le procès-verbal de la réunion du 13/10/2020 a été approuvé définitivement et a été publié sur le site de la Ville d'Ath.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Accueil et mesures de précautions: présences, fonctionnement, synthèse période covid, calendrier des réunions.
2. ~~Risques liés aux principaux métaux lourds (Ni, Zn, Cr, Cd, Pb) – Sollicitation Prof Charlier (sous réserve).~~
3. Synthèse de l'activité, dernières nouvelles, autorisations, projets, incidents
4. Nuisances/Plaintes depuis la dernière réunion du comité
5. Fonctionnement, prochain ordre du jour
6. Divers

**Deuxième point:**

**2. Présentation des risques liés aux principaux métaux lourds (Ni, Zn, Cr, Cd, Pb)**  
**Sollicitation Prof Charlier (sous réserve).**

Comme indiqué dans la convocation, le point 2 a été supprimé pour les raisons qui sont explicitées ci-après.

En réponse aux membres et notamment à la question de Monsieur RENARD, Madame DESMET pour la Ville d'ATH explique:

"Nous avons demandé au Professeur Charlier si elle acceptait de réaliser un exposé vulgarisé sur les risques liés aux principaux métaux lourds (Cd, Ni, Zn, Cr, Pb) lors d'un prochain comité d'accompagnement (27/04/2021 ou 12/10/2021), et quelles seraient ses conditions. Nous lui avons également transmis les différents points cités dans le cahier de charges élaboré par Monsieur Renard afin qu'ils soient abordés lors de l'exposé.

Le Professeur Charlier indique qu'au départ la demande concernait la toxicité des métaux lourds, mais vu les points cités dans le cahier de charges, qu'il s'agit plutôt de notions de toxicologie en général.

Le professeur Charlier a décliné la demande pour la raison suivante :

- Le manque de temps, non seulement pour réaliser un tel exposé vulgarisé mais également pour le déplacement de Liège jusqu'à Ath.
- Elle ajoute qu'elle ne peut accepter de préparer un ou des exposés de vulgarisation sans qu'il n'en découle un projet concret pour son laboratoire.

Madame DESMET précise que la Ville continue à chercher des pistes afin de répondre à la demande d'exposé de vulgarisation.

Le président remercie la Ville d'ATH et Madame DESMET pour les démarches effectuées, le travail de recherche et les suites données à la demande des riverains.

Pour mémoire, il rappelle qu'en ce qui concerne cette demande récurrente du groupe des riverains et notamment de Monsieur Renard concernant "un exposé vulgarisé sur les risques liés aux métaux lourds, à ce qui précède s'ajoutent les différentes démarches déjà effectuées auparavant auprès de divers organismes à savoir:

- la Cellule Permanente Environnement – Santé du SPW qui avait décliné l'invitation.
- les contacts pris avec le Docteur FIERENS auteur de l'étude "Human biomonitoring of heavy metals in the vicinity of non ferrous metal plants in Ath, Belgium." qui avait indiqué qu'il ne pouvait malheureusement pas donner suite à la demande (ce dernier ayant quitté par la suite Sciensano).
- Enfin le Professeur Corine Charlier avait déjà été sollicitée à ce sujet en sa qualité de responsable du Service de Toxicologie clinique, médico-légale, environnementale et en entreprise. Cette dernière avait indiqué qu'elle ne pouvait plus accepter ce type de mission.

En revanche, le président signale qu'à l'initiative de la Ville d'ATH, suite aux divers échanges entre Madame DESMET, l'AWAC et l'ISSEP, avec l'accord des parties une présentation par l'ISSEP des résultats des dernières analyses d'air réalisées à ATH sera inscrite à l'OJ de la prochaine réunion.

### Troisième point:

#### Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

##### **HÖGANÄS BELGIUM**

Monsieur RASNEUR, explique que l'activité de l'entreprise est bonne et est revenue, tirée principalement par les marchés asiatiques, à un niveau similaire à celle du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

En matière de contexte Covid, les diverses mesures sont bien assimilées et respectées. HÖGANÄS BELGIUM a fait l'objet dans ce cadre d'inspections spécifiques qui n'ont révélé aucun problème. L'utilisation de la visioconférence et le télétravail sont d'application pour les fonctions le permettant.

Monsieur RASNEUR s'interroge concernant les valeurs importantes de nickel enregistrées les 3 et 4 janvier 2021 (Rue Maria Thomé, 1). En effet cela pose question car l'entreprise ne fonctionnait pas durant la période Noël -nouvel an, la reprise ayant eu lieu le 04/01/2021. Une vérification complémentaire en interne a été réalisée et aucun problème particulier n'a été détecté.

En réponse à Monsieur BALCAEN, Monsieur RASNEUR indique que les chiffres ont été relevés sur la nouvelle interface (<https://www.wallonair.be/fr/>).

Monsieur BALCAEN indique que le site lui semble plus complexe que précédemment (des explications seront sollicitées lors de la prochaine réunion auprès des gestionnaires à savoir l'AWAC et l'ISSEP).

Monsieur Rasneur indique que concernant la pollution lumineuse, il n'ya plus eu de retour (voir aussi point 4). En ce qui concerne la pollution visuelle liée aux stockages extérieurs (sacs), les travaux du toit étant terminés, l'ensemble a été retiré.

En terme de projet rien de particulier à signaler si ce n'est le début de l'installation du champ de panneaux solaires. Le montage et placement des panneaux est prévu de fin mai à juillet. La réception finale et la mise en service sont planifiées respectivement pour octobre et novembre 2021.

##### **FLAUREA CHEMICALS**

Monsieur ANDRE indique qu'en matière de personnel l'entreprise poursuit le rajeunissement des équipes avec l'embauche d'une personne pour le service informatique (IT) ainsi que le renforcement de l'équipe de maintenance (électricien). FLAUREA CHEMICALS est actuellement à la recherche d'une personne pour un poste stratégique pour la maintenance.

La volonté est de poursuivre en la matière, de miser sur la jeunesse et le dynamisme.

Monsieur ANDRE explique que l'inventaire des déchets et la recherche des exutoires pour les déchets se poursuivent. Il en va de même avec le démantèlement, l'enlèvement des cuves et l'évacuation par des sociétés externes.

*Il indique aussi que la phase 1 du projet de passage au gaz (remplacement complet du mazout) est terminée. La phase 2 est actuellement en cours avec l'objectif d'un passage*

total au gaz d'ici fin 2022.

Monsieur KICQ indique qu'un audit externe a été réalisé en mars 2021 par la société SGS en ce qui concerne la qualité et l'environnement (QSHE). Le résultat est positif même si quelques points d'attention ont été relevés.

Il souligne la dynamique mise en place par FLAURE CHEMICALS au point de vue de la qualité et de l'environnement et attire l'attention sur l'état d'esprit positif.

Dans les éléments mis en place, il relève l'extension de l'utilisation des masques à injection d'air ainsi que les filtres /boucles à air asservis par des manomètres ce qui permet une meilleure surveillance.

D'un point de vue sécurité du site, il note la mise en place d'un balisage d'un circuit piéton.

Il signale aussi le changement de service de contrôle médical (via un bus se déplaçant sur site).

Pas de plainte enregistrée sur la période.

**Quatrième point:**  
**Nuisances**

Les plaintes enregistrées depuis la dernière réunion du comité (le 13/10/2020) sont:

- le 11/11/2020 une plainte d'un riverain (rue du Fort) concernant du bruit et des nuisances lumineuses.

Monsieur GOBEAUX pour HÖGANÄS BELGIUM, dans le cadre du suivi de la plainte a communiqué au service Environnement la réponse suivante: "Nous avons bien pris connaissance de la plainte du riverain et analysé le bruit enregistré dans la soirée 11 novembre 2020. A cette date, nous avons procédé à une coupure de courant nécessaire pour mettre en place les modifications requises par la DPC et, effectivement, la vanne d'échappement n'a pas fonctionné provoquant le désagrément sonore. La situation est très exceptionnelle (coupure générale et déchargement simultanés) et nous éviterons que cela se reproduise à l'avenir.

Nous confirmons aussi avoir pris les actions nécessaires pour limiter les nuisances lumineuses. Nous avons réglé la sensibilité du détecteur et le faisceau du spot extérieur a été redirigé. Pour votre information, cet éclairage automatique permet au chauffeur de camion de livrer l'azote en toute sécurité. Afin de nous assurer de l'efficacité des changements, nous avons utilisé un luxmètre pour mesurer l'éclairement que le spot de stockage azote soit éteint ou allumé. Vous trouverez les résultats en annexe. Vous y constaterez que, bien que le niveau en soit assez faible, l'éclairage public génère bien plus de lumière au coin de la rue du Fort que l'éclairage de sécurité de la zone des cuves, dont l'influence n'est même pas perceptible à la limite de propriété comme indiqué sur la photo."

- 09/12/2020 et 06/12/2020 respectivement pour du bruit et des nuisances lumineuses (rue du Fort).

Monsieur RASNEUR explique qu'il s'agissait d'une procédure non respectée par des chauffeurs et que depuis des mesures correctives ont été prises. Pour rappel, l'éclairage ne doit s'enclencher que lorsqu'une personne ou un véhicule est présent dans la zone.

Il est noté par l'ensemble des personnes présentes que depuis cette date, aucune autre plainte n'a été enregistrée. Madame DESMET confirme ne plus avoir enregistré de plainte à ce jour.

A noter l'information préalable réalisée auprès du service Environnement de la ville d'ATH par Monsieur KICQ en date du 04/02/2021 et 03/03/2021 concernant des possibles déclenchements sonores liés à l'entretien de la centrale d'alarme.

Cette intervention n'a pas généré de plainte.

*Pour mémoire et à toutes fins utiles le président rappelle que, sans préjudice aux prérogatives du DPC, dans le but d'améliorer la communication, il est proposé de faire circuler rapidement l'information qui est généralement centralisée à l'administration communale. Le service Environnement de la ville d'ATH est joignable durant les heures de bureau au numéro 068/68 12 50 ou par mail : environnement@ath.be En cas de plainte, le service Environnement de la ville d'ATH informe et répercute rapidement l'information aux entreprises et / ou inversement en cas d'incident. Il est possible aussi de contacter directement les entreprises aux coordonnées suivantes: - HÖGANÄS BELGIUM – +32 68 268 989 // - FLAUREA CHEMICALS – +32 68 278 727*

#### **Cinquième point:**

##### **Fonctionnement, prochain ordre du jour**

Les points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion sont :

1. Accueil: présences, fonctionnement, calendrier des réunions
2. **Qualité de l'air sur ATH - Présentation des résultats de la dernière campagne de mesures (ISSEP-AWAC)**
3. Dernières nouvelles des entreprises: autorisations, projets, incidents
4. Nuisances depuis la dernière réunion du comité
5. Fonctionnement, prochain ordre du jour
6. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers.

#### **Sixième point:**

##### **Divers**

Monsieur KICQ signale l'enlèvement récent de la sirène Seveso.

Madame PYPE rappelle que le retrait des sirènes Seveso est une décision du ministre de l'intérieur de l'époque Monsieur Jan JAMBON (2018) et qu'elles ont été remplacées par l'outil Be-Alert.

C'est un système d'alerte qui permet aux autorités de diffuser un message à la population en situation d'urgence, via SMS, téléphone ou e-mail. Cet outil de communication multi-canal peut-être en cas de situation d'urgence sur un site Seveso, utilisé par les autorités (Communales, Provinciales). A cela s'ajoutent aussi les différents canaux classiques

comme des voitures avec haut-parleur de la police qui circulent dans la rue, les médias (radio et TV), les médias sociaux.

Madame PYPE invite aussi les industriels à inscrire, via une adresse générique, l'entreprise dans ce système et ce pour être aussi informé directement d'éventuels risques externes. Elle explique qu'il est aussi possible pour tous de s'inscrire dans ce système avec plusieurs adresses.

En réponse à Monsieur BALCAEN, Madame PYPE explique que les sirènes bien qu'audibles aux alentours et contrairement à l'outil Be-Alert ne permettaient pas de délivrer un message clair et des instructions de mise en sécurité à la population. C'est pourquoi ce nouvel outil a été mis en place.

Pour plus amples explications, elle est disposée au besoin à faire une présentation Be-Alert lors d'une ou de la prochaine réunion, si l'assemblée le souhaite.

La proposition est actée.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants